

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 15 novembre 2022

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

| | | |
|------------------------|----------|--|
| Pascal WASSMER - LC | Maire | |
| Claudine HENTSCH - EPA | Adjointe | |
| Pascal PECAUT - +A | Adjoint | |

Bureau du Conseil municipal

| | | |
|----------------------|----------------|--|
| Guy MUSY - EPA | Président | |
| Yves GUBELMANN - PLR | Vice-Président | |
| Alexandra PLANCHON | Secrétaire | |

Conseillers municipaux

| | | | |
|------------------------------|--|-------------------------------|----------------|
| Corinne ALHANKO-BAUER - PLR | | Anita PORDES - PLR | <i>Excusée</i> |
| Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA | | Giuseppe RICCIUTI - PLR | |
| Stéphanie BARON LEVRAT - EPA | | Jean-Luc RICHARDET - EPA | |
| Meret BLANC-ODERMATT - PLR | | Alexandre SOUCAS - EPA | |
| Pierre-Yves DECHEVRENS - LC | | Claire THIBAUT-BULLIARD - PLR | |
| Caroline DOMBRE - EPA | | Onur VON BURG - EPA | <i>Excusé</i> |
| Philippe GAILLARD - EPA | | Éric WEHRLI - LC | |
| Nicole IMHOF - LC | | | |

Administration : Mmes Alexandra DÉRUZ (Secrétaire générale), Marie CHAVAZ

Absente : /

Public : /



Ordre du jour :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 18 octobre 2022.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions.**
 - a) Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 4 octobre 2022.
 - b) Rapport succinct de la commission des « Finances ». Séance du 8 novembre 2022.
 - c) Rapport succinct de la commission « Urbanisme ». Séance du 31 octobre 2022. (Délibération N° 067).
- 5. Projets de délibérations.**

Délibération N° 2020-2025 D - 067 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire en vue de l'élaboration du devis général de TTC 325'000 F pour l'agrandissement de l'école, sise rue Centrale 64. Parcelle N° 5573 / RF 29.

- 6. Projets de motions.**
- 7. Projets de résolutions.**
- 8. Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).**
- 9. Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).**
- 10. Questions écrites ou orales.**
- 11. Huis clos. Information de M. le Maire sur des dossiers de naturalisation.**



M. Guy MUSY ouvre la séance à 19h00 et salue l'Assemblée.

M. le Président excuse M. Onur VON BURG.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 18 octobre 2022.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 18 octobre 2022.

Sur une remarque de Mme Nicole IMHOF, une légère correction est apportée en page 3.

Une seconde correction est apportée en page 3 sur une remarque de Mme BARON-LEVRAT.

Sous réserve de ces remarques, le procès-verbal de la séance du mardi 18 octobre 2022 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour (unanimité).

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 – Communications du bureau.

M. le Président donne lecture des communications du bureau :

- *Le calendrier des séances du premier semestre 2023 sera mis sur CMNet mercredi 16 novembre 2022.*
- *L'ACG propose une formation sur les enjeux climatiques le jeudi 19 janvier 2023 dès 18h00 qui est ouverte aux Conseillères municipales et Conseillers municipaux. Le document sera mis sur CMNet.*
- *Concernant les rapports de commission, le bureau tient à rappeler qu'un rapport de commission est public et joint au PV du Conseil municipal. Un rapport succinct ne peut faire mention que du préavis de la commission relative à la délibération, motion ou résolution qui sera votée lors de la séance du Conseil municipal. Cela vaut également pour ce soir.*

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 – Rapports des commissions.

M. le Président passe la parole à Mme Nicole IMHOF, pour le rapport de la commission Sociale. Séance du 4 octobre 2022.

- a) Rapport de la commission Sociale. Séance du 4 octobre 2022.

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Nicole IMHOF pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**



M. le Président passe la parole à M. Éric WEHRLI, pour le rapport succinct de la commission des Finances. Séance du 8 novembre 2022.

b) Rapport succinct de la commission des Finances. Séance du 8 novembre 2022.

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Éric WEHRLI pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président passe la parole à M. Yves GUBELMANN, pour le rapport succinct de la commission Urbanisme. Séance du 31 octobre 2022.

c) Rapport succinct de la commission Urbanisme. Séance du 31 octobre 2022.

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Yves GUBELMANN pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projets de délibérations.

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 067.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 067 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire en vue de l'élaboration du devis général de TTC 325'000 F pour l'agrandissement de l'école, sise rue Centrale 64. Parcelle N° 5573 / RF 29.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 067 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire en vue de l'élaboration du devis général de TTC 325'000 F pour l'agrandissement de l'école, sise rue Centrale 64. Parcelle No 5573 / RF 29.

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le premier crédit d'étude voté le 17 avril 2018, délibération N° 2015-2020 D – 081, d'un montant de TTC 225'000 F ; approuvée par le département présidentiel le 11 juin 2018, et le premier crédit d'étude complémentaire voté le 15 septembre 2020, délibération N° 2020-2025 D-009, d'un montant de TTC 80'000 F ; approuvée par le département de la cohésion sociale le 5 novembre 2020 ;

Vu la requête en autorisation de construire déposée par le bureau d'architectes De Planta en date du 16 octobre 2020, dont le dossier a été autorisé le 21 avril 2021 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du lundi 31 octobre 2022, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture de ce crédit d'étude complémentaire de TTC 325'000 F ;



Conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide**

par 15 oui (unanimité)

1. D'ouvrir un crédit complémentaire d'étude de TTC 325'000 F, qui sera ajouté aux crédits d'étude de TTC 225'000 F, voté le 17 avril 2018, délibération N° 2015-2020 D - 081, et TTC 80'000 F, voté le 15 septembre 2020, délibération N° 2020-2025 D-009.
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements - Rubrique 2170.15.50400.00, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'engagement des travaux d'agrandissement de l'école, qui sera voté ultérieurement.

En cas de non-réalisation du projet d'agrandissement de l'école, le crédit d'étude devra être amorti au moyen d'une annuité, conformément à l'article 40, alinéa 7 lettre n, RAC (règlement d'application de la loi sur l'administration des communes - B 6 05.01).

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 6 - Projet(s) de motion(s).

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 7 - Projet(s) de résolution(s).

Pas de projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjoints.

Point 8 - Proposition(s) du Maire et des Adjoints.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire demande le renvoi d'un projet de modification du règlement du fonds d'aide sociale en Suisse et du règlement du fonds d'aide humanitaire à la commission des « Finances ».

M. le Président fait voter le Conseil municipal sur l'entrée en matière de cette proposition.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur le renvoi du projet de modification du règlement du fonds d'aide sociale en Suisse et du règlement du fonds d'aide humanitaire à la commission des « Finances ».



M. le Président met au vote le renvoi de ce point en commission des Finances.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi du projet de modification du règlement du fonds d'aide sociale en Suisse et du règlement du fonds d'aide humanitaire à la commission des « Finances ».

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de proposition.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

Point 9 – Communications du Maire et des Adjoints.

M. le Président cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint rappelle que les colis pour les aînés sont en cours de finalisation. La commission a demandé à ce que vraiment tout le monde participe à la distribution. Une liste est à compléter en fin de séance auprès de Mme Nicole IMHOF.

Il faudrait que chaque élu prenne en charge 4-5 colis afin de couvrir tout le monde, ajoute Mme Nicole IMHOF.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 10 – Questions écrites ou orales.

M. le Président cède la parole à Mme Stéphanie BARON LEVRAT.

Affichage officiel

Mme Stéphanie BARON LEVRAT rappelle que le lundi 7 novembre, les groupes Le Centre et les Verts Libéraux ont organisé une conférence intitulée « Pour une transition écologique ici et maintenant ». Ensemble pour Anières salue la pertinence de cette initiative sur un sujet d'une importance majeure.

Cependant, Ensemble pour Anières s'est étonné de la communication relative à cette conférence publique. L'affiche annonçant cette conférence, sur laquelle figuraient les logos des deux partis



politiques organisateurs, a été posée sur un panneau d'affichage officiel de la commune, ainsi que dans les locaux de la Mairie. Il semble que ces supports soient réservés exclusivement à une communication institutionnelle, et non à une communication politique. Une commune est une collectivité publique et son administration est neutre et impartiale, elle ne peut promouvoir des initiatives des partis hautement politiques.

Il s'agit certainement d'une maladresse par méconnaissance du cadre légal. Ainsi, Ensemble pour Anières demande à l'Exécutif s'il peut transmettre, tant aux membres du Conseil municipal qu'aux représentants de l'administration, le cadre relatif à ce type de communication afin d'éviter à l'avenir cette confusion.

M. le Maire a effectivement été informé pendant les vacances scolaires. Il a, à son retour, pris connaissance de cette information et il s'avère après vérification que, malencontreusement, une information politique avait été affichée sur le panneau d'affichage officiel, donc institutionnel. Il est clair que M. le Maire l'a tout de suite fait retirer ; ces informations officielles sont destinées aux informations de la commune, et pas du tout aux informations politiques, des sociétés ou autres. Il s'agit d'une erreur malencontreuse de l'administration communale, un nouveau collaborateur ayant, faute d'avoir connaissance de cette information, procédé à cet affichage. Le processus a été revu ; dorénavant, tout affichage officiel devra passer par Mme la Secrétaire générale. Pour plus de clarté, cette information sera transmise par écrit à l'ensemble des concernés.

M. Alexandre SOUCAS demande pourquoi l'on utilise l'administration communale pour aller afficher des affiches politiques.

M. le Maire répète qu'il s'agit d'un malencontreux concours de circonstances.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS confirme qu'il a remis les affiches à la Mairie ; que celles-ci aient atterri sur les panneaux officiels était effectivement une erreur. Par contre le panneau vitré (donc inaccessible aux associations) situé à Chevrens est public. La possibilité de disposer de un à deux panneaux pour les affichages publics devant l'école a déjà été évoquée il y a quelques années. Le panneau d'affichage de la Mairie est aussi employé pour la Poste.

Ces différents points d'affichage seront revus, confirme M. le Maire.

M. le Président cède la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

La transition énergétique, ici et maintenant

M. le Maire, comme l'a dit Mme Stéphanie BARON LEVRAT, notre groupe a organisé sur notre commune une conférence de qualité, qui traitait de la nécessité d'une transition énergétique ici et maintenant. M. Stéphane GENOUD, notre conférencier, a insisté sur l'urgence de cette transition.

Aussi, afin d'accélérer cette transition énergétique, Ensemble pour Anières souhaiterait savoir si vous envisagez l'organisation d'un accompagnement des propriétaires et copropriétaires de bâtiments dans leurs démarches, à l'image de ce qui se fait par exemple à Collonge-Bellerive. En effet, cette commune organise un appel d'offres groupé et propose un accompagnement personnalisé pour l'installation de panneaux solaires et photovoltaïques et/ou de pompes à chaleur en remplacement d'un système de chauffage existant.

Comme M. le Maire l'a dit lors de cette soirée, la commune organisera un premier volet d'actions (chauffage à distance avec l'eau du lac), l'année prochaine. Un deuxième volet, pour le reste des habitants, se fera très probablement avec des appels d'offres groupés afin de faciliter leur choix par rapport à cette technologie. Les intéressés pourront ainsi cibler les produits adaptés à leurs besoins (puissance et type de technologie).

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD revient sur la proposition de faire un appel groupé pour une meilleure transition énergétique. Elle aimerait savoir si cela sera aussi proposé, par exemple, comme dans une zone hameau comme Chevrens, ou si cela irait en contradiction avec les mesures de la CMNS. Mme THIBAUT-BULLIARD aimerait la position de l'Exécutif sur ce sujet.



M. le Maire trouve que cela vaut la peine de faire le forcing pour pouvoir installer des panneaux solaires également dans le hameau de Chevrens. Mais la commune aura besoin d'aide par rapport à ces autorisations.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER demande comment les habitants d'Anières seront informés de cet appel d'offres privé.

M. le Maire répond que dès l'année prochaine, une information sera envoyée à l'ensemble des habitants concernés, comme cela avait par exemple été fait par rapport au chauffage à distance pour le centre du village.

Selon M. Jean-Luc RICHARDET, il s'agit d'un sujet vaste et important qui, de son point de vue, mériterait d'être traité en commission. Car cela ne se résume pas à mettre sur pied un appel d'offres groupé auprès d'entreprises pour poser des panneaux solaires. Cela nécessite des autorisations de construire, des appels d'offres, en bref toute une procédure qui doit se mettre en place pour obtenir une offre satisfaisante pour les habitants. M. Jean-Luc RICHARDET suggère donc que ce sujet soit traité en commission, afin qu'il y ait un débat et une information auprès des Conseillers municipaux qui permettent de développer quelque chose d'harmonieux, d'autant plus que si la commune offre une aide économique, celle-ci sera substantielle.

M. le Maire confirme que la commune n'a pas toutes les compétences pour conduire ces appels d'offres. Si elle s'appuiera sur des spécialistes, ce point sera effectivement à traiter en commission.

M. le Président cède la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

Pétition

Sans faire débat, M. Pierre-Yves DECHEVRENS souhaiterait savoir si les chefs de groupes ont quelque chose à voir ou à dire par rapport à la pétition.

M. le Président rappelle au Conseil municipal que conformément au règlement, le point « questions écrites ou orales » concerne les questions adressées à l'Exécutif, qui répond en séance ou lors de la séance suivante. Il n'y a pas de débat sous ce point.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS adresse cette question à Mme l'Adjointe, responsable de la liste Ensemble pour Anières, car beaucoup de rumeurs courent, dans le village. Quelle serait la suite si les signatures étaient déposées ?

M. le Maire explique en préambule que l'Exécutif s'attendait à recevoir aujourd'hui cette liste de signatures, raison pour laquelle ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour de la présente séance. En effet, conformément au règlement, celle-ci aurait dû être traitée lors de la prochaine séance. Peut-être les initiants se sont-ils rendu compte que cette pétition ne devait pas être adressée à la commune, mais aux services de l'État concernés ?

Sans vouloir ouvrir non plus le débat, Mme l'Adjointe annonce que depuis le 1^{er} novembre 2022, elle a fait revenir l'autorisation de construire concernée, qui était jusqu'alors à l'OAC, afin que les Conseillers municipaux, les habitants et les membres d'Anières un vrai village puissent la consulter et obtenir des informations correctes. Mme l'Adjointe se tient à la disposition de M. Pierre-Yves DECHEVRENS pour apporter, peut-être en présence d'un urbaniste, des informations factuelles sur la base des données officielles.

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD aimerait savoir si ce projet répond au PDCom en termes de vision de l'esprit du village, surtout par rapport à l'emplacement, qui est en zone 4B protégée et proche du centre du village. L'objet de cette pétition, c'est le gabarit du projet. Les élus ont effectivement été interpellés par rapport à l'esprit du PDCom. Cela mérite un débat et une prise de position par rapport à cette vision collective qui est en tout cas très explicite sur le PDCom. C'est source de beaucoup de désaccords, de craintes ; peut-être est-il temps qu'il y ait une meilleure concertation et consultation, car en lien avec le PDCom.

Mme l'Adjointe précise que le PDCom donne des informations sur la stratégie dans un village. Les gabarits relèvent de la compétence des services de l'État. Pour la zone 4B protégée, c'est la CMNS



qui préavisé et autorise les projets. La CMNS a aussi la compétence pour vérifier la justesse des gabarits (pas la commune).

M. Yves GUBELMANN aimerait connaître le point de vue de l'Exécutif concernant les gabarits qui ont été utilisés par le promoteur, certes privé, certes sur une parcelle que la commune aurait pu racheter si les négociations avec M. BACHOFEN s'étaient poursuivies alors que le PLR a voté massivement et à l'unanimité contre. Mais en quoi l'Exécutif n'aurait-il pas pu empêcher la commune de se retrouver avec un immeuble d'un tel gabarit ? Pour quelle raison l'Exécutif a-t-il préavisé favorablement un immeuble avec lequel il était évident qu'il y aurait très probablement des problèmes ?

Mme l'Adjointe répète que les gabarits ne relèvent pas d'une compétence communale ; il s'agit d'une compétence exclusive du canton. Lorsque l'Exécutif a reçu cette demande d'autorisation de construire, il a demandé au mandataire du PDCom d'Anières d'en donner une lecture au travers de la nouvelle version de ce document. Ledit mandataire a confirmé à l'Exécutif que selon la stratégie et l'image directrice, ce projet pouvait tout à fait être préavisé favorablement. Mme l'Adjointe souligne que l'Exécutif a rendu son préavis en février 2021, la CMNS en décembre 2021. Dans cet intervalle, l'Exécutif n'a pas été informé de l'étude réalisée par la CMNS. L'Exécutif a préavisé favorablement ce dossier, car il correspond aux ambitions du PDCom d'Anières et s'appuie sur une image directrice qui a aussi été approuvée par le Conseil municipal.

M. Yves GUBELMANN précise qu'il souhaiterait le point de vue de l'Exécutif sur le fait que ce dossier pourrait contrarier beaucoup de personnes dans la commune, qui seront très mécontentes que les autorités laissent faire cela.

M. le Maire indique que l'Exécutif donnera une réponse et communiquera aussi auprès des habitants. Si le nombre de signatures est effectivement important, il faut relever l'importance que les signataires aient connaissance de l'ensemble du dossier. Les oppositions annoncées donneront 30 jours supplémentaires aux autorités pour communiquer avec les habitants d'une manière ou d'une autre. Les Conseillers municipaux seront, comme tous les Aniérais, avisés sur la forme que prendra cette communication.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, à savoir les objets à traiter en huis clos.

Point 11 – Huis clos. Information de M. le Maire sur des dossiers de naturalisation.

M. le Président ouvre le huis clos à 19h38 et demande d'arrêter l'enregistrement.

M. le Président ferme le huis clos à 19h39. L'enregistrement reprend.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h39.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :





Procès-verbaliste : Emmanuelle Maia

Annexes :

- Rapports des commissions.



Commune d'Anières

COMMISSION : Sociale, culture et loisirs.
Séance du : Mardi 4 octobre 2022

Lors de cette séance, la commission a été informée des décisions de l'Exécutif concernant l'octroi des subventions suivantes :

- à l'association Face à Face qui propose des thérapies, des soutiens aux auteurs de violences
- à l'association Lire et Ecrire qui œuvre pour réduire l'impact de l'illettrisme
- à l'association AGIS, association genevoise d'intégration sociale
- à l'ESCA qui offre un soutien à toute personne anglophone touchée par le cancer
- à l'association « 2 mains » qui offre un soutien aux jeunes en difficultés (Astural)
- au Centre LAVI, soutien concret aux victimes d'infractions
- au Festival « Couleur Café » pour promouvoir la culture africaine à Genève
- à 24 heures de natation solidaire
- à Vires : centre de thérapie, de recherche et de prévention de la violence
- au 2ème observatoire
- à Léo Monnier, sportif de Cohéran
- au Centre Genevois du Volontariat
- à l'association Syria Geneva pour la rénovation d'une école primaire en Inde
- à l'association Vois Libres pour la plantation de 6500 arbres fruitiers, ainsi que des légumes en RDC

Concernant les propositions de l'Exécutif à la commission sociale pour l'attribution de subventions, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

- à Paul de Pourtales pour ses compétitions européennes de ski
- à l'association Cerebral Genève, en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral
- à l'association Clair Bois
- à Carrefour Rue et Coulou

Une aide de législature avait été accordée aux associations suivantes :

- F-Information
- Partage

Autres informations :

- Patinoire : celle-ci ne sera pas réinstallée cette année (économie d'énergie, manque de place). Plusieurs alternatives sont proposées : patinoire synthétique, piste de patins à roulettes, autres activités de remplacement. L'administration approfondira la question.
- Art et Artisanat : la manifestation aura lieu les 18 et 19 novembre. Un tout-ménage sera envoyé.
- P'tit-Resto : plusieurs questions ont été soulevées à ce sujet : qualité et quantité de la nourriture. La commune subventionne le P'tit Resto et fournit les locaux. Renseignements seront pris pour répondre aux questions posées.

Signature : Nicole Imhof, Présidente



Commune d'Anières

COMMISSION : Finances
Séance du : Mardi 8 novembre 2022

Étude du projet de budget 2023

M. le Maire rappelle que les budgets sont préparés sur la base des prévisions fiscales fournies par le Département des Finances. Alors que la proposition de budget communiquée à la commission des finances a été préparée sur la base des prévisions de juin 2022, de nouvelles prévisions ont été communiquées aux communes, avec un veto du Conseil d'État les enjoignant de ne pas divulguer ces informations jusqu'au 3 novembre, trop tard pour élaborer un projet de budget sur la base de ces nouvelles prévisions.

Sur proposition du Maire et après discussion, le renvoi de l'étude du projet de budget 2023 est voté à l'unanimité. Une nouvelle séance est donc agendée pour le 22 novembre 2022.

Signature : Eric Wehrli, Président



Commune d'Anières

COMMISSION : Urbanisme et construction
Séance du : 31 octobre 2022

La commission a écouté la présentation bureau ASS architectes concernant l'agrandissement de l'école. Le projet a été décrit comme complexe, en particulier pour le déplacement des élèves vers des classes provisoires. Il faut en effet :

- En premier lieu déplacer les classes qui se situent sous la direction pour les installer dans les classes du bâtiment provisoire. Cette opération se fera en début d'année scolaire afin de permettre aux enfants de passer l'année dans la même classe.
- Effectuer les travaux de rénovation de l'étage des bureaux des maîtresses et de la direction qui sont bruyants (les travaux, pas les maîtresses). Dans cet intervalle, ces bureaux seront resitués dans une autre commune le temps des travaux.
- Ensuite, déplacer les classes qui se situent sur le lieu de l'extension de l'école et les installer à leur tour dans les classes du bâtiment provisoire.
- Effectuer les travaux d'agrandissement de l'école et déplacer le local des SIG, situé actuellement à l'angle du préau côté giratoire.

Pour tous ces travaux, une étude complémentaire est nécessaire, dont le budget est présenté. Ce budget est composé de deux parties :

CHF 296'000.- pour l'étude complémentaire de la rénovation/agrandissement

CHF 29'000.- pour l'étude complémentaire pour le déplacement du local SIG

Le total de ce crédit d'étude complémentaire s'élève donc à CHF 325'000.-.

Par un vote à l'unanimité, la commission d'Urbanisme a préavisé favorablement pour l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 325'000.- pour la rénovation et l'agrandissement de l'école.